



- ▲ Accès de plain-pied : largeur mini. 1,80 m
- Voie engins : largeur mini. 6,00 m / hauteur mini. 4,50 m / pente maxi. 15%
- Aire de mise en station des échelles : 10,00 m x 7,00 m
- Aire de stationnement PI : 4,00 m x 8,00 m